

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°2026-130

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ LYON 2

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-2 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le règlement intérieur de l'université ;
Vu le règlement de valorisation des locaux modifié par délibération n°2026-16 du
16/03/2026 ;
Vu le devis accepté en date du 26/08/2025 ;
Vu l'arrêté n°2025-376 initial du 12/09/2025 ;*

Arrête :

Article 1

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2025-376 du 12 septembre 2025 sont modifiées
comme suit :

La présente autorisation est conclue pour la période suivante : Du 03/09/2025 **au**
24/06/2026

2025 : inchangés

03/09, 10/09, 17/09, 24/09, 01/10, 08/10, 15/10, 05/11, 12/11, 19/11, 26/11,
03/12, 17/12

2026 :

07/01, 14/01, 21/01, 28/01, 04/02, 25/02, 04/03, 11/03, 18/03, 25/03,
01/04, **07/04 (nouvelle date)**, ~~08/04 (date supprimée)~~, 22/04, 29/04,
06/05, 20/05, 27/05, 03/06, 10/06, 17/06, 24/06

Horaires : inchangés.

Article 2

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait à Lyon,

La Présidente de l'Université Lyon 2,
Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

#signaturedg#